



République Française  
Ville de Saint-Cloud

Action sociale et logement

Département des Hauts-de-Seine

## Conseil municipal du 9 février 2023

Délibération  
C.M. 2023 - 8

### Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 25

Pouvoirs : 10

Votants : 35

Ne prend pas part :

Pour : 35

Contre :

Abstentions :

### Le Maire

Éric BERDOATI

### Les Adjoints au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT  
M. Jean-Christophe PIERSON  
Mme Brigitte PINAUDT  
M. Jacques GRUBER  
Mme Capucine FREMIN-DU-SARTEL  
M. Olivier BERTHET  
Mme Anne COVO  
M. Jean-Claude TREMINTIN  
Mme Françoise ASKINAZI  
M. Nicolas PORTEIX  
M. Sacha GAILLARD  
Mme Diane DOMAS  
M. Jean-Christophe ACHARD

### Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC  
M. Jean-Jacques VEILLEROT  
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ  
Mme Edith SAGROUN  
Mme Virginie RECHAIN  
Mme Diane MICHOUDET  
M. Nicolas PUJOL  
Mme Céline PEIGNÉ  
M. François-Henri REYNAUD  
M. Laurent MONJOLE  
M. Arnaud BOSSER  
Mme Pauline GEISMAR  
Mme Claire LOUVET  
M. Christophe WARTEL  
M. Pierre BOSCHE  
Mme Catherine GREVELINK  
Mme Delphine POTIER  
M. Rafaël MAYCHMAZ  
M. Pierre CAZENEUVE  
M. Xavier BRUNSCHVICG  
Mme Irène DOUSAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 2 février 2023.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Jean-Christophe PIERSON à Éric BERDOATI, de Capucine du SARTEL à Jean-Christophe ACHARD, d'Anne COVO à Jacques GRUBER, de Mireille GUEZENEC à Diane MICHOUDET, de Nathalie MOUTON-VEILLÉ à Virginie RECHAIN, de François-Henri REYNAUD à Diane DOMAS, de Laurent MONJOLE à Nicolas PORTEIX, d'Arnaud BOSSER à Sacha GAILLARD, de Christophe WARTEL à Ségolène de LARMINAT et de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE.

### 8/ GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 043 266 € ACCORDEE A HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 34 LOGEMENTS SOCIAUX DE TYPE PLAI/PLUS SITUES AU 19 RUE LAVAL A SAINT-CLOUD

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

**VU** l'article 2298 du Code civil,

**VU** le Contrat de prêt n°141128 en annexe signé entre Hauts de Seine Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

**CONSIDERANT** la demande formulée par Hauts-de-Seine-Habitat OPH, en date du 29 novembre 2022, tendant à obtenir une garantie d'emprunt, pour un prêt d'un montant total de 1 043 266,00 €, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 34 logements sociaux, dont 10 de type PLAI et 24 de type PLUS, sise 19 rue Laval,

**ENTENDU** l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 043 266 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°141128, constitué de quatre lignes de prêt (PLAI, PLAI foncier, PLUS et PLUS foncier). Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.



**ARTICLE 3 : S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire à signer la convention portant garantie d'emprunt, d'un montant de 1 043 266 €, pour l'opération sise 19 rue Laval (92210 Saint-Cloud) avec Hauts-de-Seine-Habitat OPH, dont le siège se situe 45 rue Paul Vaillant-Couturier à LEVALLOIS-PERRET, identifié au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le SIREN n° 279 200 224, représenté par Monsieur .., en sa qualité de Directeur Général, en contrepartie d'un droit de réservation sur six logements pendant une durée de soixante (60) ans et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Fait et délibéré à Saint-Cloud,  
le 9 février 2023  
Pour extrait conforme,



Sacha GAILLARD  
Secrétaire de séance



Éric BERDOATI  
Maire



Télétransmission en Préfecture le : 10 FEV. 2023

Numéro AR. - Préfecture :

23 - 18000

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :

13 FEV. 2023

Acte exécutoire en date du : 13 FEV. 2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*